

SYNDICAT MIXTE  
PARC NATUREL REGIONAL  
DES MONTS D'ARDECHE

ARRETE N° 2011 – 08

Donnant délégations aux vice-présidents

La présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

---

Vu l'article L.5211-9 et 5211-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu la délibération CS 2011-3 du 17 mai 2011 du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche relative aux élections des vice-présidents

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du Syndicat mixte,

**ARRETE**

**Article 1 :** La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche délègue, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents comme suit :

- **Monsieur Dominique Allix**, vice-président délégué à l'Administration générale, aux Finances et aux Ressources Humaines.
- **Monsieur Jean-Daniel BALAYN**, vice-président délégué au Tourisme, Sport de nature et Conciliation des usages,
- **Madame Sabine Buis**, vice-présidente déléguée à l'Agriculture, la Forêt, la Gestion de l'espace, l'Urbanisme, Paysage, Architecture et la Révision de la Charte,
- **Madame Marie Chantal De Lehelle D'Affroux**, vice-présidente déléguée à l'Education au territoire, la Culture et au Patrimoine,
- **Monsieur Jean-Roger DURAND** vice-président délégué à l'Economie, l'Artisanat et Services, Accueil et maintien d'actifs et d'activités, l'Energie,
- **Monsieur Simon PLENET**, vice-président délégué à la Biodiversité, l'Environnement et la Recherche.

**Article 2 :** Ampliation du présent arrêté sera notifiée aux intéressés et transmise au Représentant de l'Etat.

Fait à Jaujac le : 27/05/2011  
Pour copie conforme



La Présidente  
Lorraine CHENOT

